L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 2 FEVRIER 1877. 30me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 2 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., au No 63 de la rue de la Douane — bottes, souliers et brodequins ; souliers de Philadelphie.

SPECTACLES.

Vendredi, 2 février 1877.

ACADÉMIE—Trial by Jury et Chilpéric.
St-CHARLES—The Black Creek.

Le retour de la confiance.

Depuis quelques jours, il se produit dans les cercles d'affaires des symptômes qui annoncent que la confiance commence à renaître. La prime de l'or est tombée au-dessous de cinq, les valeurs ont éprouvé une hausse sensible et déjà on s'aperçoit que les propriétés sont plus recherchées qu'elles ne l'avaient été depuis plusieurs années.

Il n'est pas difficile de prévoir que la solution du problème présidentiel et de la question de notre gouvernement d'Etat, si elle est conforme à ce qu'on espère avec raison, accélérera ce mouvement naissonnant avec une grande rapidité.

Il y a, en ce moment, dans nos banques une quinzaine de millions qui n'attendent que le dénouement de l'imbroglio politique pour chercher de l'emploi soit dans les exploitations agricoles, soit dans les diverses branches d'industrie et de commerce, soit dans la propriété foncière, soit dans les valeurs publiques ou particulières.

La perspective n'est pas favorable seulement pour la Louisiane, elle l'est également pour toute l'Union, et nous trouvons dans le *Herald* du 29 janvier un article qui envisage la nouvelle saison d'affaires de la façon la plus encourageante.

On sait que depuis trois ans, la balance du commerce entre les Etats-Unis et l'Europe, a été tout à l'avantage des premiers qui, au lieu d'être débiteurs, comme cela est arrivé si souvent, ont à leur tour la position de créanciers.

Toutes les circonstances semblent favoriser une reprise des affaires. La main d'œuvre et les loyers ont baissé, ce qui permet de produire à meilleur marché. La consommation a été restreinte chaque année, au point qu'il y aura nécessairement d'abondantes demandes dès que le rétablissement de la confiance aura produit son résultat inévitable, c'est-à-dire la mise en mouvement des rouages du mécanisme financier et commercial, partiellement suspendu par l'incertitude dans laquelle le pays a été plongé depuis le 7 novembre.

Projet de charte pour la Nouvelle-Orléans.

M. Berry, représentant d'un des wards de la ville, a présenté à la Législature un bill contenant un projet de charte pour la Nouvelle-Orléans. Ce projet propose l'abolition du système actuel et son remplacement par une organisation municipale, composée d'un maire et d'un conseil d'aldermen. Le conseil nommerait un auditeur, un trésorier, un collecteur et un avocat et le maire aurait la nomination de tous les autres employés.

M. Berry a compris qu'un changement immédiat ne serait ni opportun ni politique, et son bill porte que l'élection de la nouvelle administration ne devra avoir lieu qu'au mois de mai qui suivra l'expiration du terme de la présente administration, c'est-à-dire en mai 1879.

Ce délai ôte tout caractère d'urgence immédiate au bill, et, comme l'adoption d'une nouvelle charte municipale est une grosse affaire qui ne doit pas être traitée à la légère, ce que le comité des affaires de ville, auquel le bill a été référé, a de mieux à faire, est de proposer la nomination d'un commission qui serait chargée de préparer, dans l'intervalle des sessions, une nouvelle charte de ville minutieusement élaborée, et un ensemble de lois propres à doter la Nouvelle Orléans d'une administration municipale durable, permanente et de nature à satisfaire à toutes les exigences du présent et de l'avenir.

Le système actuel a été loin de donner les résultats qu'en avaient attendus ses auteurs. Il est dispendieux, contient des rouages inutiles et n'est pas ce qui convient le mieux pour assurer l'unité d'action et de direction dans l'administration. Mais, si on l'abandonne pour adopter une nouvelle charte qui se rapproche de l'ancienne organisation municipale, il faut se reporter aux critiques auxquelles a donné lieu cette organisation, afin d'éviter de retomber dans les mêmes inconvénients.

Le plan proposé par M. Berry contient certainement de bonnes choses mais, par la raison que nous avons indiqué plus haut, nous remettrons à un moment plus opportun l'examen et la discussion des questions qu'il soulève.

—Passagers arrivés par le steamship City of Mexico, des ports mexicains: T. F. Wilder, D. W. Poter, Mr Salmon, Benito Juarez, Miss M. Juarez, Miss A. Juarez, Miss R. Juarez, Col. E. A. Matzi, A. Rafo, M. D. Burger, Mme F. F. Shaw, M. Valdes, E. Villard, Miss M. Bronde, W. S. Higgs, Chas. Day, A. Defranchi, P. Donohoe, H. Camacho.

Acheter vos tricots français chez Jos. Leblanc, rue Vieille-Levée, 265.

IMPORTANCE DES PETITES CHOSES.

Quand on considère le fait qu'une vaste influence dans les affaires de la vie est quelquefois déterminée par des circonstances très légères, l'esprit est forcé de prêter une attention plus soutenue au précepte : ne dédaignez pas le jour des petites choses.

L'histoire d'une nation a été quelquefois changée matériellement en mieux ou en mal, par des incidents si légers, qu'ils étaient à peine dignes de remarque à l'époque où ils se produisaient, mais qui se répondant et se généralisant dans leur effet, ont fini par étonner le genre humain.

Des circonstances fort légères altèrent fréquemment le cours de la vie d'un individu, et rendent utile comme membre de la société, un individu qui était jugé perdu, ou ces circonstances exerçant une malheureuse influence, renversent un passé honorable et ajoute un infortuné à la longue liste des misérables de ce monde.

Sur de fort légères circonstances aussi ont pivoté les fortunes de beaucoup d'hommes qui poussés par un pouvoir étranger à poursuivre une bagatelle y ont trouvé à la fin une fortune.

Naturellement ces réflexions conduisent à méditer le fait que dans le grand tirage extraordinaire de la Loterie de la Louisiane, il y a plusieurs fortunes qui attendent le joueur assez heureux pour prendre un bon billet.

Par ce plan, qui offre des attraits extraordinaires, les preneurs de billets trouveront qu'il y a un lot gagnant par chaque huit numéros, où 40,000 numéros et 5029 prix.

Il y a un lot de $25,000, un de $10,000, un de $5000, deux de $2500 chacun, cinq de $1000 chacun et ainsi de suite jusqu'à la fin.

Le tirage aura lieu mardi, 6 février, et l'on peut dire que si les chances offertes sont acceptées comme elles devraient l'être suivant ce qu'elles valent, il y aura une foule de gens heureux à la Nile-Orléans le 7 du courant.

V C M D
I I L O
N Gros N Lot L $25,000 L
G Q L A
E S
tra
6 février,
Mardi, 6 février.

Le compte des votes présidentiels.

L'intérêt se concentre actuellement à Washington sur les développements de l'enquête congressionnelle relative aux fraudes du Bureau des Retours et sur le compte des votes par le Congrès.

Nos lecteurs trouveront dans nos dépêches télégraphiques des détails fort intéressants sur ces deux sujets.

Le compte des votes s'est arrêté hier à la Floride, aucune objection ne s'étant élevée sur les Etats qui précèdent celui-là, dans l'ordre alphabétique. Le cas de la Floride avec tous les documents y relatifs a été référé à la commission arbitrale qui s'est organisée hier et a adopté des règlements pour la tenue de ses séances et la conduite de ses travaux. Il n'est pas probable que la décision sur les votes de la Floride puisse être rendue avant la semaine prochaine.

B C D
M I L
L I N O
L Q L
E Dans L
T Le Grand Tirage extra A
S Loterie de la Louisiane. M S
Gros lot, $25,000
Billet, Cinq Dollars.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 1er février 1877.

Le Sénat est appelé à l'ordre à midi précis. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Dix-neuf membres sont présents.

Sur motion de Mr Decroz, le secrétaire est dispensé de lire le compte-rendu de la séance d'hier.

—Mr Goede, au nom du comité judiciaire, fait un rapport favorable, avec amendements, sur le bill No 12 du Sénat, qui amende la section 351 des Revised Statutes de la Louisiane :

Sur le bill de la Chambre qui autorise le demandeur à donner un cautionnement, après dix jours, lorsque le défendeur ne l'a pas fait.—Mr Eustis présente un rapport de minorité sur le bill.

Sur le bill No 26 du Sénat relativement aux récusations des avocats de district, etc.

La prise en considération de ces bills n'a pas encore eu lieu.

—Mr Sieven, au nom du comité de finances, fait un rapport favorable, avec substitut, sur le bill No 20 du Sénat, qui remet les pénalités pour taxes (excepté pour celles qui sont dûes à la Nouvelle-Orléans), pourvu que le paiement en soit effectué de l'adoption du bill au mois de décembre 1877.

Rapport favorable, avec amendement, sur le bill No 38 du Sénat qui rend recevables pour taxes et licences les mandats desofficiers désignés en vertu de la Constitution.

La prise en considération de ces bills est renvoyée à un autre jour.

—Mr Ducros donne avis qu'il présentera, sous peu, un bill qui ordonne aux autorités locales de la paroisse St-Bernard de transporter, à la maison de cour légale, située sur le bayou Terre aux Bœufs, les archives de la cour et de la paroisse, les effets, meubles, etc ; qui autorise les dites autorités à établir plus tard, si le vote populaire y consent, le chef-lieu de la paroisse sur le dit bayou Terre aux Bœufs.

Mr George présente un bill qui rappelle l'acte 97 de 1870, relativement à la nomination et aux devoirs des administrateurs publics.—Soumis au comité judiciaire.

Mr Ducros annonce qu'il présentera un bill qui rappelle l'article 317 du code de procédure et un autre qui abolit la quarantaine. Ce dernier bill n'enlève pas aux corporations municipales le privilège de décréter toutes lois sanitaires qu'elles jugeront nécessaires.

M. Robertson présente un bill qui fait de l'Université située près d'Alexandrie et de celle de la paroisse St-Bernard une seule institution dont le siège sera à Baton-Rouge.—Soumis au comité judiciaire.

Le bill No. 8 de la Chambre, qui incorpore Ouachita City, dans la paroisse Union, et sur lequel le comité des corporations et des affaires de paroisses a présenté un rapport favorable, donne lieu à un long débat. Après avoir été adopté à la seconde lecture, il est replacé sur le calendrier.

Le Sénat se joint à la Chambre afin de procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis. Après le premier tour de scrutin, il rentre dans sa salle. M. Wiltz est au fauteuil. Ce sont 86 membres seulement répondant à l'appel et il n'y a pas de quorum.

Sur motion de M. Grover, le Sénat s'ajourne à demain, vendredi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures et demie par l'Orateur Bush. Pas de quorum.

Le sergent d'armes reçoit l'ordre de chercher les membres absents.

A midi et quelques minutes le rôle est fait de nouveau et soixante-quatre membres répondent à l'appel nominal.

Mr. Léonhard, d'Orléans, du comité sur les impressions publiques, présente un bill qui a pour effet, relativement aux annonces publiées dans le journal officiel, réglant le prix des dites annonces, etc.

Le titre du bill seulement est lu. M McGlaine, d'Ouest-Feliciana, fait la motion de lire le bill en entier, mais la motion de M. Kidd, de Jackson, de se dispenser de la lecture du bill prévaut finalement.

M. Beng, d'Orléans, propose d'imprimer le bill et de le mettre à l'ordre du jour pour lundi.

M. Kidd objecte et la motion est rejetée par un vote de 33 contre 30.

M. Beng fait alors la motion de renvoyer toute considération du bill à vendredi.

Cette motion donne lieu à de longs débats.

Mr McGehee dit qu'il s'aperçoit qu'il y a une tendance de la part de certains membres à passer le bill trop hâtivement, et croit qu'il vaudrait mieux attendre que chacun en ait pris connaissance, afin de ne pas agir aveuglément.

C'est ce que pense aussi Mr Brady, de St. Tammany, qui déclare qu'il ne votera pas pour un contre le bill avant de l'avoir vu imprimé. C'est aussi l'avis de M. Estopenal, de St. Bernard.

La motion de renvoyer toute considération du bill à un autre jour est mise aux voix et adoptée.

A peine cela avait-il été fait que M. Creary, d'Orléans, fait la motion de suspendre les règlements afin de mettre le bill sur les impressions à l'ordre du jour pour le lendemain.

M. Hill, d'Orléans, demande que le vote par lequel le bill a été renvoyé à un autre jour soit repris en considération. La motion est adoptée.

M. Berry suggère aussitôt de faire imprimerle bill et de le mettre à l'ordre du jour pour mardi prochain.

Mr. Young, de Claiborne, croit que ce serait faire des frais inutiles. Le bill a été préparé avec soin et tous les membres en ont en connaissance déjà. Pourquoi donc le faire imprimer?

M. Léonhard, d'Orléans, dit alors que plusieurs sections ont été ajoutées dans le nouveau bill, et M. Berry déclare que l'impression du bill contenait au plus une quarantaine de passtrac, ce qui n'était pas une affaire, vu son importance.

M. McGehee demande également que le bill soit imprimé.

M. Steele, d'Union, propose comme substitut que le bill soit in an entier et mis à l'ordre du jour pour vendredi.

Le substitut est adopté et le secrétaire lit le bill.

SÉANCE DES DEUX CHAMBRES.

Les Sénateurs entrent alors dans la salle pour procéder à l'élection d'un Sénateur des Etats-Unis.

Le dix-neuvième tour de scrutin donne le résultat suivant ;

	Sénat.	Chambre.	Total.
Jonas	4	23	27
Robertson	2	—	2
Wickliffe	2	—	2
Gibson	3	12	15
Eagan	4	9	13

Pas d'élection, les Sénateurs se retirent.

BILLS PRÉSENTÉS.

Par Mr Bush, d'Orléans, un bill pour amender et remettre en vigueur la section 3773 des Statuts Révisés, qui définit les devoirs du Trésorier d'Etat.—Ce bill oblige le Trésorier à déposer tous les fonds de l'Etat entre les mains de l'agent fiscal, vingt-quatre heures après avoir reçu ces fonds. Toute violation du bill sera considérée comme un délit.

Les deux fois, en vertu d'une suspension des règlements, ce référé au comité judiciaire.

Par M. Bush, un bill pour amender et mettre en vigueur l'acte créant au Bureau de Liquidation, et définissant les devoirs de ce Bureau, de l'Agent Fiscal, du Trésorier d'Etat et de l'Auditeur.

Le cautionnement de l'Agent Fiscal est fixé par le nouveau bill à $100,000, garanti par des bisse fonds ou par des actions déposées entre les mains du gouverneur.

Par M. Aycock, d'Orléans, un bill pour définir et fixer de nouvelles les limites de la Cour du second district judiciaire, comprenant le sixième et le septième districts municipal de la paroisse d'Orléans.

Le titre du bill est lu deux fois et il est référé au comité judiciaire.

Par Mr. Jonas, d'Orléans, un bill pour révoquer les actes 74 de 1866, 44 de 1868, 97 de 1869, 94 de 1870, 37 de 1873, 64 de 1873, 32 de 1874, 60 de 1874, 18 de 1875, et pour autoriser le maire de la Nouvelle-Orléans à organiser et à faire une police suffisante pour maintenir l'ordre dans les limites de la corporation.

Tous les actes cités plus haut ont trait à la police métropolitaine. Le bill est lu deux fois, en vertu d'une suspension des réglements, et référé au comité spécial sur les affaires de la ville.

Par M. Kennedy, de Jefferson, un bill pour déterminer l'époque à laquelle les fonctions de la paroisse Jefferson seront tenues en siége. Le bill est lu en vertu d'une suspension des réglements, et référé au comité judiciaire.

L'ordre du jour est alors appelé. Il s'agit du bill pour abolir la place d'avocat de District pro. tem. M. Lee, de Ste-Hélène, s'oppose au bill, en disant que les fonctions d'avocat de District sont indispensables dans les paroisses rurales. Mr. Toler, de Richland, fait la même objection au bill.

M. Bédier, de Caldwell, dit qu'il est en faveur du bill, parce que, selon lui, c'est une mesure de réforme.

M. Young, de Claiborne, appuie également le bill.

Mr. Hill, d'Orléans, fait la motion de reprendre en considération le vote par lequel le bill a passé en troisième lecture.

Une motion de déposer sur le bureau est rejeté par un vote de 36 contre 25.

La motion de reconsidérer le vote est alors mise aux voix, mais il n'y a pas de quorum présent, et la Chambre s'ajourne au lendemain à onze heures et demie.

THÉATRES DES VARIÉTÉS.—La représentation au bénéfice de M. John T. Raymond a valu à ce comédien un double succès dans le rôle de Aminadab Sleek de la comédie *The Serious Family* et dans celui de Timothy Toodles de la pièce de ce nom. MM. Rutledge, Stedman, Bradley, Haggs et mesdames Stoddard, Chapman, Dunator et Emma Landerson se sont acquittés avec talent de leurs rôles respectifs.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Maddox et Pickett.

Le témoin Maddox, qui a déposé devant le comité des pouvoirs et privilèges de la Chambre, est un neveu de Maddox des Rapides de notoriété de duellistes. Maddox fut pendant un temps, rédacteur du journal de l'Ouest de cette ville. Il fit le défi d'une affaire d'honneur, ayant tué en duel le lieutenant McPherson, de l'armée régulière.

La guerre finie, il fut à Washington et obtint une position sous le gouvernement qui l'a employé plus tard à éclaircir quelques réclamations de coton dans cet Etat. Il était ici, il y a quelques mois. Maddox vient d'une respectable famille de Baltimore. Il possède une grande énergie de caractère.

Le colonel John Pickett, Kentuckien de naissance, est un gradué de West Point. Nous croyons qu'il a servi dans la guerre mexicaine. Il était ici à l'époque où l'ordonnance de sécession fut passée et il commanda subséquemment un régiment du Kentucky pendant la guerre.

Fugueste contre Wells.

Le jury de la Cour Supérieure Criminelle, Wm. A. Whitaker, a dénoncé hier au Grand Jury, J. Madison Wells, dans les termes suivants :

Messieurs du Grand Jury, de récentes révélations mettent le nom d'un homme qui a occupé la plus responsable place officielle de l'Etat en connexion avec des transactions constituant de très graves offenses criminelles.

La plus grande publicité a été donnée à des déclarations faites sous serment que le président du Bureau des Retours d'élections dans cet Etat a été coupable d'altérations et de fabrications, ou de s'être prêté à des altérations ou des fabrications de documents publics de l'Etat concernant la dernière élection générale.

La section 833 des status révisés porte que ce crime sera sévèrement puni. Mon exposé général vous indique votre devoir en pareil cas.

Un homme inconstant.

Mr Gaudet, représentant de la paroisse Lafourche à la chambre basse de la Législature, est un homme très inconstant.

Le premier janvier il s'est trouvé à l'hôtel St Louis avec les partisans du prétendant Packard, et il est resté dans cette mauvaise compagnie jusqu'à lundi à midi au courant ; puis, on l'a vu tout à coup surgir à la Législature légale où il a demandé et obtenu son assermentation.

Comme après tout Mr Gaudet a été élu, on l'a admis sans difficulté et il a pris part aux délibérations de la Chambre.

Le lendemain, cependant, Mr Gaudet a changé d'idée et on l'a vu reparaître à l'hôtel St. Louis, retournant ainsi à ses premières amours.

On dit Mr Gaudet intelligent ; nous ne comprenons donc pas qu'il ait pu commettre une pareille bévue, et cela à la veille de la fête définitive et complète du Bon Packard devant un prétendant aux honneurs gubernatoriales.

Dans tous les cas Mr Gaudet est un homme bien assermenté, car il a juré deux fois, et dans les deux assemblées législatives de se consacrer aux intérêts du peuple de la Louisiane.

Arrestation d'une bande de faux-monnayeurs.

Depuis plusieurs mois avis avait été donné aux détectives employés par le gouvernement des Etats-Unis de l'existence d'une bande de faux-monnayeurs à la Nouvelle-Orléans, et depuis lors presque toutes les mesures avaient été prises pour s'emparer de tous les coupables, mais on voulait les surprendre à l'œuvre, afin d'avoir toutes les preuves nécessaires pour constater leur crime.

Après avoir attendu et avoir été souvent désappointés, les détectives se sont décidés à opérer hier. Leurs efforts ont été couronnés de succès, car dans un seul coup de filet ils ont pris toute la bande, qui se composait de Joseph Soutti, Virgil Gargini, Salvarati Alberrici et Francisco Fontello.

Le premier, Soutti, qui était le chef de la bande, a été arrêté au No. 14, rue Kerlerec, où on a trouvé chez lui les moules, le plâtre, le métal, et tout ce qui est nécessaire pour fabriquer des *nickels*.

Chez Francisco Boutello, à l'encoignure des rues St. Pierre et Bourgogne, on a trouvé des lettres qui prouvent que la bande était en relation d'*affaires* avec d'autres faux monnayeurs de St. Louis.

Les prisonniers ont été conduits devant le commissaire des Etats-Unis Woolfley, qui les a envoyés à la prison de parroisse, en attendant que le grand jury décrète la mise en accusation des prévenus.

Accaut.

Mercredi matin, sur les 5 heures et demie, Mr E. Tomatis, d'un âge déjà avancé, a été assailli par deux coquins de grand chemin, qui voulaient exécuter un vol à ses dépens. Il y avait suivi dans l'endroit le plus obscur de la rue, l'un d'eux lui a assené par derrière deux grands coups de gourdin qui l'ont étendu sur la banquette. Il a pu cependant crier au secours aux plusieurs autres coups assénés de la même façon, l'ont mis tout à fait hors d'état de pousser de nouveaux cris. Les deux bandits l'ont d'ailleurs alors et n'ayant rien trouvé de précieux sur lui, se sont éloignés en plus vite. Mr Tomatis, qui se rendait à l'église ste-Thérèse, a été transporté chez lui rue des Magasins, près de la rue Erato où ses blessures, examinées par un médecin, n'ont pas été trouvées dangereuses.

Un cercueil flottant sur le fleuve.

Avant-hier, un groupe de gens, sur la rive algérienne, regardait avec curiosité un objet sinuaillier suivant le fil de l'eau. Un homme se détache, saute dans une barque, ramé et atteint l'objet qu'il amène sans y avoir regardé de trop près. La foule est surpréhaite en reconnaissant que c'était un cercueil contenant le corps d'un enfant d'environ un an.

Le cercueil a été porté au corps de garde et le coroner a été prévenu.

Les nègres en révolte contre les contractateurs.

Les nègres, au nombre de 500, se sont encore rassemblés mercredi sur la Levée, pour détourner des leurs travaux ceux des journaliers qui acceptaient moins de 30 cents à l'heure. Ils avaient une attitude menaçante et si la police n'est réussi à arrêter quelques-uns des meneurs, on ne sait trop quels excès ils n'eussent pas commis. Une fois arrêtés, ils ont dit qu'ils faisaient la guerre aux contracteurs dans l'intérêt des capitalistes eux-mêmes qui sont privés de la liberté d'employer la main d'œuvre qu'ils préfèrent. Selon les contracteurs, disent-ils, tous les travailleurs voudraient avoir 30 cents à l'heure, et les capitalistes qui n'auraient plus à payer d'intermédiaires ne trouveraient pas ce prix trop élevé. Au contraire, ils y trouveraient une économie.

Mauvaises d'engrais.

La compagnie d'exploitation sanitaire a demandé au Bureau de Santé de nommer un comité qui serait chargé de conférer avec les officiers de la compagnie dans le but de choisir un local convenable pour la construction d'une manufacture de vidange. C'est là sans doute que les vidanges seraient versées. Nous supposons l'idée, mais à la condition de supprimer ou de réduire de beaucoup le prix exigé pour le curage des fosses. Il est évident que si la compagnie tire le profit d'une fabrique de engrais, elle n'a plus besoin d'exiger compensation pour le travail de vidange. En Europe, ces travaux ne coûtent rien aux habitants des villes, et leurs fosses leur procurent même un revenu. Nous n'avons aucune objection à ce qu'il en soit de même ici. Le président a nommé une commission de quatre de ses membres pour mûrir à ce projet.

Hombrat.

Le Bureau de Santé appelle l'attention des contractuelles sur la nécessité de remplacer les tonneaux de vidanges actuellement employés par des tonneaux hermétiques.

—Un article fort sensé du *Bulletin*, intitulé : *La République d'entre nous*, et que nous voudrions reproduire intégralement, contient ces mots, relatifs à la situation actuelle de la Nouvelle-Orléans :

Parmi les spectacles de Paris qui, en ne rappelle cette horrible nuit du 2 décembre où le gouvernement de la défense était enfermé dans l'Hôtel-de-Ville par l'insurrection armée, il est bien des gens qui, tout en blâmant hautement les mesures de sûreté prises par le gouvernement, les ont trouvées exagérées et les mêmes défenseurs, et pas montrer d'indécision d'opinions, de sentiments et de conduite dans les décisions du jury.

Dans le Bas-Rhin, tous les députés de la veille, c'est-à-dire du Parlement de l'annexion, ont été, sans exception, réélus à une majorité écrasante. Les nationaux, formant tout le significatif, ont trouvé personne, et qu'on peut à volonté traiter par raillerie, injure ou menace. Dans le Haut-Rhin, le député du centre, M. Grévy, a été élu à plus de 30,000 voix, et le gouvernement a été battu sur tout le terrain, défendu pied à pied, par un ardent ami de la protestation.

Pour apprécier exactement cette différence entre les résultats des manifestations de l'opinion en Alsace, il convient, en outre, de compter de très près avec l'influence très active des considérations religieuses plutôt que de croire à un abandon des souvenirs du passé.

Dans le Bas-Rhin, province essentiellement protestante, le gouvernement présente à ce pays un candidat catholique, et ceux-ci, par une attitude vis-à-vis des catholiques lui avait nécessairement aliéné ; son antique tactique a consisté à donner à la question religieuse le pas sur la question politique.

Le gouvernement, poussant par le nombre, par la fortune, et, plus abondamment encore par l'influence, les hommes ayant une affinité très prononcée, s'est, en outre, complétement, incontestablement, servi les intérêts matériels, en faisant de cette élection, en vue du maintien du pays, et, fait par conséquence du lui-même, après que le sens supérieur de l'Etat eût décidé nulles les élections proclamées par le pouvoir issu de la guerre.

CHRONIQUE PARISIENNE DU *HERALD*.—Paris, 17 janvier.—Le grand scandale du Théâtre Français intéresse fort l'opinion toute entière. Les journaux d'opinions dans le grand monde à la suite d'hommes d'Etat étrangers, entretiennent avec toute leur histoire d'amour, et le monde entier suivent par des conjectures incessantes, des notes officieuses, une interprétation de ses lettres et des conjectures chimériques.

Un autre scandale, d'ordre différent, intéresse l'Académie Française. Un fauteuil de l'Académie Française vient de rester vide dans le grand monde à la suite d'hommes d'Etat étrangers, entremêlés d'une belle